

FONDATION DE L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

L'Église exprime sa gratitude aux donateurs

P. 5



Photo / La Croix Benoît-Mariano AYENA

Mgr Roger Hounbédji, Archevêque de Cotonou, remercie tous les donateurs pour leur investissement dans la réalisation des projets sociaux de la Fondation de l'archidiocèse de Cotonou. Il invite tous les fidèles à le soutenir pour la pérennité des activités

ICI ET AILLEURS

« "Lumen Christi Tv" va mettre en lumière l'œuvre d'annonce de la Parole de Dieu »

(Interview exclusive du Père Alain Fabi, Directeur de la Télévision Catholique du Bénin, *Lumen Christi*)

P. 2

DOSSIER

INTERDICTION DE L'UTILISATION ET DE LA COMMERCIALISATION DES SACHETS PLASTIQUES AU BÉNIN

Les mauvaises habitudes prennent le pas

P. 6-7

POINT DE VUE

Le grave malentendu de la politique aujourd'hui

(Plaidoyer pour la conversion de l'élite politique)

P. 10



« "Lumen Christi Tv" va mettre en lumière l'œuvre d'annonce de la Parole de Dieu »

(Interview exclusive du Père Alain Fabi, Directeur de la Télévision Catholique du Bénin, *Lumen Christi*)

Les équipes techniques et la Rédaction de "Lumen Christi", Télévision Catholique du Bénin, sont à pied d'œuvre pour le démarrage effectif des émissions le samedi 14 septembre 2024. Le Père Alain Fabi, 1^{er} Directeur de cette télévision confessionnelle, parle dans cette interview de sa mission, de la grille des programmes et des travaux effectués dans le cadre du lancement des activités.

Propos recueillis par
Florent HOUÉSSINON

La Croix du Bénin : **Le 29 Mai 2024, les évêques du Bénin vous ont confié la charge de Directeur de "Lumen Christi Tv", la Télévision Catholique du Bénin. Quels ont été vos sentiments à l'annonce de cette nouvelle ?**

Père Alain Fabi : Je voudrais d'abord remercier les évêques de la Conférence épiscopale du Bénin qui m'ont nommé au poste de Directeur de *Lumen Christi*, la Télévision Catholique du Bénin. En voyant l'immensité de la tâche et tous les défis que cela représentait, je me suis demandé si je peux être à la hauteur de cette mission. Je me suis alors mis tout de suite en prière ; car j'ai reçu cette annonce comme une volonté de Dieu. Conduire un média qui de surcroît est un média catholique d'évangélisation, constitue une lourde tâche surtout quand on en est le pionnier. Vous comprenez combien je devais vite me mettre en prière pour demander le secours de Dieu et de la Vierge Marie afin d'être à la hauteur de la mission. Je porte désormais la responsabilité de faire découvrir, vivre et annoncer l'Évangile par le petit écran. Cela donne d'avoir un peu peur de ne pas combler les attentes. Mais j'ai confiance que la grâce du Seigneur ne me fera jamais défaut dans cette charge. Je m'y mets dans une grande confiance en sa Puissance.

"Lumen Christi Tv" se présente comme un nouveau fleuron parmi les médias d'évangélisation de l'Église au Bénin. Vous voudriez bien décrire la mission de la Télévision Catholique et sa ligne éditoriale.

Le Pape Paul VI affirmait dans *Evangelii Nuntiandi* que « les médias mis au service de l'Évangile sont capables

d'étendre presque à l'infini le champ d'écoute de la Parole de Dieu, et ils font arriver la Bonne Nouvelle à des millions de personnes » (En 45). L'objectif général de *Lumen Christi Tv* sera donc de mettre en lumière l'œuvre d'annonce de la Parole de Dieu par l'Église Catholique au Bénin. Cinq objectifs spécifiques en découlent :

- Faire connaître l'Évangile afin de transformer la société béninoise et africaine à partir des vertus évangéliques ;

- Aider les fidèles, à travers la formation chrétienne, à comprendre pour mieux croire et croire pour mieux comprendre ;

- Rendre compte de la vitalité de l'Église au Bénin à travers un zoom sur la vie des diocèses, paroisses, groupes et associations ;

- Appuyer, sur le plan spirituel, les fidèles en quête de repères et d'orientations

- Contribuer à un éveil civique, moral, respectueux de l'Homme dans toutes ses dimensions.

• Cibles

Au niveau spécifique, *Lumen Christi Tv* vise les cibles ci-après :

- Les familles afin de les outiller pour être, à la lumière de l'Évangile, de meilleures Églises domestiques, viviers de chrétiens authentiques de demain et de vocations diverses ;

- Les institutions ecclésiales, les groupes et associations au sein des paroisses des dix diocèses, afin d'offrir une meilleure visibilité à leurs activités au sein de l'Église au Bénin ;

- Les Instituts de vie consacrée et Sociétés de vie apostolique, afin de mieux les faire connaître aux fidèles dans leurs charismes et spécificités ;

- Les périphéries de l'Église, les lieux et personnes œuvrant au sein de l'Église mais méconnus ou marginalisés.



Père Alain Fabi

• Formats des productions

Les productions de *Lumen Christi Tv* prendront plusieurs formes récapitulées ci-après : reportages, entretiens, missions (de formation) en mono, débats, magazines, jeux télévisés, retransmissions en direct, documentaires, musique, annonces et communiqués.

Le 14 septembre prochain marque le lancement officiel des émissions de "Lumen Christi Tv". Quels ont été les travaux préparatoires ? Quel est le programme de cette journée spéciale et quelle sera la grille des programmes de la Télévision Catholique du Bénin ?

Avec la grâce de Dieu, le lancement sera effectif le samedi 14 septembre 2024 au sanctuaire marial Notre-Dame de la Divine Miséricorde d'Allada, à l'occasion de la messe d'ordination sacerdotale et du 69^e anniversaire de l'érection de l'archidiocèse de Cotonou.

Avant le lancement, il fallait s'assurer que du point de vue technique, toutes les liaisons et les connexions sont terminées et ne souffrent d'aucune limite pour un bon démarrage. Une messe d'action de grâce sera célébrée le mercredi 11 septembre à 16h en l'église

Pères de l'Église, La foi mûrit et raffermi au rythme de la vie, Apprendre à partager avec les pauvres, les vulnérables, les marginalisés, indépendamment de leur race et de leur religion, Le génie biblique de demain, "Instant liturgie", À toutes vos questions sur la Vierge Marie, un prêtre vous répond, Autant de prêtres béninois, autant de visages, La clé du bonheur et de l'épanouissement de la famille, L'Église catholique au Bénin a une histoire.

Les téléspectateurs auront également droit à des émissions sur la lecture (*Goût et plaisir de lire*) et sur la découverte de certains textes vitaux (*Les lettres encycliques des Papes, un véritable puits intarissable*). L'émission *De tous les temps, Des lettres pastorales des évêques béninois font encore écho* nous permettra de faire un retour dans le passé pour contextualiser la pensée des évêques du Bénin. Les chœurs catholiques béninois donnent également rendez-vous aux fidèles à travers l'émission *Chanter vrai, chanter juste, chanter beau, c'est un art*. Je finis avec l'émission *Des leçons de vie qui font de nous de bons citoyens et de bons chrétiens*. Plus tard, d'autres programmes s'ajouteront pour une formation et une information intégrales des fidèles, des prêtres, des religieux et religieuses et de toutes les personnes de bonne volonté.

Acheter La Croix,
c'est bon ; s'abonner,
c'est encore mieux.



ARRESTATION DE STEVE AMOUSSOU

L'imbroglie autour d'une affaire ténébreuse

Le 12 août 2024, Steve Amoussou, en exil à Lomé depuis plusieurs années, a été arrêté et ramené au Bénin. Ce citoyen béninois qui se cachait derrière le pseudonyme "Frère Hounvi" pour diffuser des chroniques au vitriol, séjourne actuellement à la prison civile d'Akpro-Misséréty en attendant l'ouverture de son procès le 7 octobre prochain. Depuis lors, les commentaires vont dans tous les sens sans toujours aller à l'essentiel.

Alain SESSOU

Depuis près d'un mois, les débats, qu'ils soient politiques ou non se ramènent à l'enlèvement de Steve Amoussou. Lequel enlèvement est survenu au quartier Adidogomé à Lomé au Togo le 12 août 2024. Cet enlèvement spectaculaire alimente les conversations dans les boutiques, les administrations, les taxis, les champs, les marchés, un peu partout sur toute l'étendue du territoire national. Les hommes politiques, toutes tendances confondues, s'en sont saisi et en font leurs choux gras. Deux positions se dégagent. La première est celle de l'opposition qui est catégorique : l'enlèvement de Steve Amoussou serait intervenu en violation de toutes les règles dignes d'un Etat de droit. Par conséquent, il doit être libéré sans condition. À l'opposé, la mouvance a toute une autre lecture.

À chacun ses arguments

Les différentes interventions des hommes politiques de la mouvance présidentielle jusque-là s'accordent sur une chose : l'enlèvement de Steve Amoussou est un acte régulier. Pour les uns, « Steve Amoussou devrait rester au pays pour mener son combat de dénonciation du régime en exhibant les preuves de ses allégations ». Pour d'autres, « Steve Amoussou a exagéré dans ses chroniques en diffamant grossièrement à chaque fois, le président de la République Patrice Talon. C'est le moment d'en répondre ». Pour d'autres encore, Steve Amoussou « devait s'attendre un jour à son arrestation. Car on ne peut pas le laisser impuni pour avoir dit tout ce qu'il a dit ».

Le mardi 20 août 2024, l'Ordre des avocats du Bénin rend publique une déclaration de principe, qui met en lumière les manquements en droit qui entachent la procédure d'arrestation de Steve Amoussou sur le territoire togolais. Le 29 août 2024, trois Centrales syndicales se fendent, elles aussi, d'une déclaration dans laquelle elles condamnent l'arrestation du cyberactiviste



Avec l'affaire "Frère Hounvi" ou Steve Amoussou, la Justice béninoise joue sa crédibilité devant la communauté internationale

et exigent comme les partis de l'opposition, sa libération pure et simple. Entre-temps, on apprend le 25 août 2024 que le Procureur de la République du Togo a publié un communiqué sur la même affaire. Il indique que la procédure d'enlèvement sur le territoire togolais a été effectuée en violation de toutes les lois en vigueur en la matière. Un mandat d'arrêt serait même lancé contre certaines personnes, pendant que deux autres seraient prises dans les mailles de la justice togolaise.

Dans la foulée, Steve Amoussou a été présenté au Procureur spécial de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (Criet). Déposé en prison, on apprend par la bouche de l'un de ses avocats Me Aboubakar Baparapé que le Procureur a inculpé Steve Amoussou pour harcèlement par voie électronique et publication de fausses nouvelles, et provocation directe de rébellion.

Des chroniques pouvant inspirer l'assainissement

L'« affaire Steve Amoussou » appelle plusieurs observations. D'abord, les circonstances de son enlèvement restent floues jusqu'à ce jour. Elles le seront peut-être pour longtemps et peut-être pour toujours. Car la réaction du Procureur de la République togolaise n'avait vraiment pas permis de bien

comprendre ce qui s'est réellement passé. Et toutes les imbrications politiques possibles qui se murmurent ici et là sont de nature à renforcer l'épaisse fumée qui entoure ce dossier. Le comble, c'est le procès qualifié d'expéditif par Me Baparapé qui a été organisé le mardi 3 septembre dernier à la Criet. Étaient à la barre, Steve Amoussou et certains de ses ravisseurs accusés d'arrestation illégale. À cette occasion, on apprend que l'enlèvement du présumé « Frère Hounvi » viendrait d'une plainte déposée contre lui pour avoir arnaqué quelqu'un résidant en Indonésie pour un montant de 10 millions de Fcfa. Ce que rejette Steve Amoussou. In fine, deux des ravisseurs reconnus coupables d'enlèvement ont écopé de 24 mois de prison dont 12 ferme. Une somme de 5 millions de Fcfa selon le verdict, sera versée à Steve Amoussou sous forme de dommages et intérêts. Mais la poursuite contre lui va continuer avec les charges d'incitation à la révolte que le Procureur lui avait notifiées à sa comparution mi-août dernier. Donc aux mains de la Justice béninoise depuis bientôt un mois, il y reste jusqu'en octobre. À présent, c'est la suite qui importe.

Deux hypothèses sont possibles. La première : les juges en charge du dossier ne parviennent pas à établir

que c'est Steve Amoussou qui se cachait derrière « Frère Hounvi ». Dans ce cas, tout tomberait à l'eau pour doutes sur la véritable identité du suspect. Ce qui est peu probable. La deuxième hypothèse : les juges parviennent à établir clairement que Steve Amoussou et « Frère Hounvi » sont la même personne. Et dans ce cas, il sera soumis au verdict de la Cour malgré toutes les contorsions à la procédure de son arrestation. Et quand on sera arrivé à la fin de la procédure, il faut bien qu'on pousse encore loin les réflexions, et c'est le plus important. En effet, il est reproché surtout au présumé « Frère Hounvi » de diffamer le chef de l'État à travers nombre de ses chroniques. Soit !

Mais dans les chroniques du « Frère Hounvi », il y en a bien qui dénoncent des détournements, de la mauvaise gestion et des scandales financiers de toutes sortes dans des entreprises, sociétés, Agences gouvernementales ou autres structures d'État créées sous la Rupture. Dès lors, après l'arrêt rendu par la Criet, il va falloir revenir sur ces chroniques-là. L'objectif serait de faire la part des choses. En clair, le Procureur spécial de la Criet devrait s'autosaisir de ces affaires pour éclairer les uns et les autres par rapport aux dénonciations. Les Béninois voudraient avoir le cœur net par rapport à certaines affaires de mauvaise gestion dénoncées par le présumé « Frère Hounvi », avec des précisions qui devraient pousser à des investigations judiciaires approfondies. Il faut avoir le courage et l'humilité de franchir cette étape : s'appuyer sur les chroniques mises en cause pour retrouver de probables auteurs des scandales révélés, car les infractions économiques depuis quelques années sont imprescriptibles. En se libérant de toute considération politique et partisane, le présumé « Frère Hounvi » pourrait rendre service. D'autant que certaines de ses chroniques pourraient servir de base pour lancer des investigations susceptibles de contribuer à l'assainissement de l'administration publique au sommet de l'État.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Encore du faux !

Le Nigeria a la dent dure. Les autorités étatiques de ce pays limitrophe expulsent de leur administration la plupart de leurs concitoyens qui ont obtenu de faux diplômes dans certaines universités du Bénin et du Togo. Au total, ils sont plus de 21.500 à les avoir obtenus au Bénin, et plus de 1.100 au Togo au cours des cinq dernières années, rapporte Tahir Mamman, ministre nigérian de l'Éducation. Cette situation entache la crédibilité du système éducatif universitaire du Bénin, autrefois vivier de l'excellence et pourvoyeur de cadres compétents pour d'autres pays. Désormais, cinq universités au Bénin et trois au Togo sont les seules à bénéficier de l'autorisation de délivrer des parchemins aux étudiants en provenance du Nigeria.

Comment se fait-il que de faux diplômes aient été octroyés par des institutions universitaires alors qu'au Bénin, depuis l'année académique 2016-2017, les étudiants des universités privées sont soumis à des épreuves d'examens nationaux ? À quoi servent alors ces examens ? Si tant est que ces informations sont vraies, quel entonnoir a facilité l'obtention indue de grades universitaires ? Si elles restent sans réponses convaincantes, ces questions peuvent jeter du discrédit sur les formations dispensées par les structures universitaires privées comme publiques béninoises. On pourrait ainsi se poser des questions sur la validité des diplômes délivrés à près de quinze mille candidats au concours de recrutement de 150 agents pour le compte du Trésor public au Bénin le samedi 31 août dernier.

Dans ce contexte, il est nécessaire que des sanctions sévères soient prononcées contre les universités fautives et complaisantes. Mais il faut aussi encourager, dans le même temps, les écoles et universités qui redorent chaque année le blason de l'éducation et de la science en promouvant l'excellence. C'est bon signe de la part du chef de l'État et du président de l'Assemblée nationale, de recevoir et de congratuler les meilleurs apprenants après les examens de fin d'année. Mais il faudra aussi honorer la matrice qui les a façonnés à la culture de l'excellence. En cette veille de rentrée des classes, un soutien des autorités à la hauteur des prouesses réalisées leur permettra de voguer d'excellence en excellence. La poule aux œufs d'or s'entretient.



VISITE DU PAPE EN ASIE-PACIFIQUE

Renforcer le dialogue interreligieux

Sources : AFP

Depuis le mardi 3 septembre 2024, le Pape François a entamé le voyage apostolique le plus long de son pontificat qui va le conduire dans plusieurs pays d'Extrême-Orient : Indonésie, Papouasie-Nouvelle Guinée, Timor Oriental et Singapour. Au cœur de ce périple, le Souverain Pontife place le dialogue interreligieux comme principal instrument pour lutter contre l'extrémisme violent.

Le dialogue interreligieux constitue l'un des thèmes principaux de la visite de trois jours du Pape François en Indonésie, avec une rencontre le jeudi 5 septembre 2024 entre les représentants des six confessions officiellement reconnues dans le pays. Un tel dialogue est « indispensable pour affronter les défis communs, dont celui de contrecarrer l'extrémisme et l'intolérance, lesquels, en déformant la religion, tentent de s'imposer en se servant de la supercherie et de la violence », a souligné le Pape François lors d'un discours au Palais présidentiel. Apparu en bonne forme et souriant, le Souverain Pontife a été accueilli au Palais Merdeka par le président indonésien sortant, Joko Widodo, avec lequel il s'est entretenu en



Le ministre indonésien des Affaires religieuses, Yaqut Cholil Qoumas, marche aux côtés du Pape François à l'aéroport international de Soekarno-Hatta, à Tangerang

privé.

L'Indonésie a été aux prises avec l'extrémisme islamiste au cours des dernières décennies, avec pour point d'orgue des attentats à la bombe perpétrés sur l'île balnéaire de Bali en 2002, qui avaient fait au moins 202 morts. Ces attentats, les plus meurtriers de l'histoire indonésienne, ont conduit à une répression de l'extrémisme islamiste.

« Fraternité »

Abordant la situation internationale, le Pape a également déclaré que dans diverses régions, on assiste à l'émergence de conflits violents, qui sont souvent le résultat d'une volonté empreinte d'intolérance et destinée à faire prévaloir à tout prix ses intérêts, sa position ou son récit historique partiel, même si cela débouche sur de véritables guerres sanglantes.

« Liberté et tolérance, c'est ce que l'Indonésie et le Vatican souhaitent propager », lui a répondu en écho Joko Widodo.

Dans une ambiance joyeuse, des centaines d'enfants et de jeunes en costumes traditionnels exhibant des drapeaux de l'Indonésie et du Vatican ont salué l'arrivée du Pape François, qui s'est prêté au jeu protocolaire, avec défilé militaire et hymnes des deux pays.

Même ferveur le mercredi 4 septembre 2024 à la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption, où le chef des 1,3 milliard de catholiques dans le monde a encouragé le clergé local à la « fraternité », invitant à rester « ouverts et amis de tous ».

La venue du Pape « est un rappel spécial pour nous d'être avec les autres. Nous ne sommes pas seulement proches du peuple indonésien, mais aussi des autres religions », a estimé Sœur Caroline, 45 ans, originaire de Sumatra, et membre des Sœurs de la Charité.

Après 13h de vol le mardi 3 septembre 2024, le Pape François, qui se déplace en fauteuil roulant, a pu bénéficier d'une demi-journée de repos. Il n'a pas semblé souffrir du décalage horaire, ni de la chaleur humide de la capitale indonésienne. Mercredi matin, il a plaisanté au sujet du taux de natalité en Indonésie, revenant sur le débat sur la parentalité. « Dans votre pays, les gens font trois, quatre ou cinq enfants. C'est un exemple pour chaque pays, alors que certains préfèrent n'avoir qu'un chat ou un petit chien. Cela ne peut pas bien se passer », a-t-il déclaré, ce à quoi M. Widodo a répondu par un sourire.

L'Archipel aux 17.500 îles abrite la plus importante population musulmane au monde (242 millions, soit 87% des habitants), pour quelque 8 millions de catholiques (moins de 3%), et le dialogue interreligieux constitue le thème central de cette étape.

BURKINA FASO

La douleur du Pape après les attentats terroristes

Vatican News

Après l'Angélus du dimanche 1^{er} septembre 2024, le Saint-Père a partagé sa peine suite à l'attentat de Barsalogo le 24 août dernier qui a fait au moins 200 morts au Burkina Faso, et exprimé ses condoléances aux familles des victimes.

Barsalogo, dans le centre-nord du Burkina Faso, a été le théâtre, le 24 août 2024, de l'attaque terroriste la plus meurtrière de l'histoire du pays. Au moins 200 personnes ont été tuées par des tirs d'armes automatiques dans un attentat revendiqué par le Groupe de soutien de l'islam et des musulmans (Gsim, groupe affilié à Al-Qaïda). Un bilan qui selon certains témoins pourrait même dépasser les 400 victimes.



Le village de Barsalogo dans le centre-nord du Burkina Faso, théâtre le 24 août d'une attaque terroriste meurtrière

Suite à cette tragédie, Mgr Théophile Naré, évêque de Kaya, a appelé à une journée de deuil et de recueillement. Le dimanche dernier, à l'issue de l'Angélus, le Pape François a voulu à son tour partager sa

peine auprès des familles des victimes. « C'est avec tristesse que j'ai appris que le samedi 24 août, dans la commune de Barsalogo, au Burkina Faso, des centaines de personnes, dont des femmes et des enfants,

ont été tuées et de nombreuses autres blessées lors d'une attaque terroriste », a confié le Saint-Père.

« En condamnant ces attaques odieuses contre la vie humaine, j'exprime ma

sympathie à toute la Nation et mes sincères condoléances aux familles des victimes », a ajouté le Pape qui a demandé que la Vierge Marie « aide le peuple bien-aimé du Burkina Faso à retrouver la paix et la sécurité ».



FONDATION DE L'ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

L'Église exprime sa gratitude aux donateurs

Benoît-Mariano AYENA

Mgr Roger Hounbédji, Archevêque de Cotonou, a présidé une messe d'action de grâce à l'intention de tous les bienfaiteurs de la Fondation de l'archidiocèse de Cotonou (Fac). Cela s'est déroulé le dimanche 1^{er} septembre 2024 en l'église Sacré-Cœur d'Akpakpa.

La cour de la paroisse Sacré-Cœur d'Akpakpa était bondée de monde le dimanche dernier. Les fidèles se sont rassemblés pour assister à la célébration eucharistique que Mgr Roger Hounbédji préside pour exprimer sa gratitude à tous les donateurs de la Fondation de l'archidiocèse de Cotonou. À 10h07min, la voiture de l'Archevêque s'immobilise devant la porte principale de la paroisse. Il est chaleureusement accueilli par le curé, le Père Francis Sossou. La communauté lui souhaite la bienvenue à travers l'eau versée par terre par une fillette de 6 ans environ. Sous le rythme *Goun* de la chorale *Adjogan*, le prélat avance vers la sacristie. « Je ne pouvais pas manquer cette messe non seulement parce que nous



Photo / La Croix/ Benoît-Mariano AYENA

La chorale à la tête de la procession des oblats

recevons notre grand pasteur, mais c'est aussi pour soutenir la Fondation qui œuvre pour le bien-être de tous », déclare Pervenche Zohoun. 10h30min, la procession

s'ébranle vers l'autel du Seigneur pour le Saint Sacrifice. Au début de la célébration, le Père Sossou souhaite la bienvenue à l'Archevêque et exprime toute

sa gratitude pour le choix porté sur la paroisse. « Je remercie tous les fidèles de notre archidiocèse qui ont pris très au sérieux cette Fondation jusqu'à ce que

nous puissions organiser une journée entière afin d'aider à prendre davantage conscience de l'existence de cette Fondation, et de voir dans quelle mesure nous pouvons mettre en place les stratégies pour mobiliser les fonds nécessaires », explique Mgr Roger Hounbédji dans son homélie. Avant la prière eucharistique, les fidèles ont, au cours d'une belle procession des offrandes, offert au célébrant principal les fruits de leurs efforts qu'il a bénis.

Avant la bénédiction finale, place a été faite à une collecte de fonds qui servira à financer les projets de la Fondation de l'archidiocèse de Cotonou, dont le lancement de la Télévision Catholique et la construction d'un hôpital de référence à Hèvié, dans la Commune d'Abomey-Calavi. L'Archevêque a offert une somme de 500.000 Fcfa. Ce qui a suscité une vive participation des fidèles pour soutenir leur évêque, fils de la paroisse Sacré-Cœur. À l'issue de la célébration, des affiches ont été disposées un peu partout sur la cour de l'église pour permettre aux fidèles de mieux connaître la Fondation de l'archidiocèse de Cotonou (Fac), et le but pour lequel elle a été créée. Selon Martinien Ahéhinnou, paroissien, c'est un jour spécial pour la paroisse qui reçoit encore une fois l'un de ses fils devenu évêque, et aussi un moment pour connaître et faire connaître la Fac.



Photo / La Croix/ Benoît-Mariano AYENA

Les Pères concélébrants en photo avec Mgr Roger Hounbédji à la fin de l'eucharistie

INTERDICTION DE L'UTILISATION ET DE LA COMMERCIALISATION DES SACHETS PLASTIQUES AU BÉNIN

Les mauvaises habitudes prennent le pas

Depuis 2017, un décret du Gouvernement béninois interdit l'utilisation et la commercialisation des sachets plastiques non biodégradables sur toute l'étendue du territoire national. Sept ans après la mise en exécution de la nouvelle réforme, on constate que les sachets plastiques continuent d'être vendus et utilisés pour divers besoins malgré les campagnes de sensibilisation et les alternatives écologiques proposées par les Organisations non gouvernementales. La répression entamée par le ministère du Cadre de vie et des Transports est loin de décourager les utilisateurs.

► Des aliments chauds servis dans des sachets

Benoît-Mariano AYENA

Le samedi 24 août 2024 au marché de Mènontin, Alice, 17 ans, se présente devant la dame qui vend la bouillie. Le breuvage est tout chaud, mais qu'importe! La vendeuse l'emballage dans un sachet blanc. Probablement parce qu'elle mourait de faim, Alice perce un petit trou dans le sachet qu'elle porte à sa bouche pour pouvoir l'ingurgiter. Quelques instants après, une dame, la cinquantaine, gare son véhicule et attend que la vendeuse lui apporte sa portion de bouillie servie également dans un sachet plastique. Elle reprend aussitôt son chemin une fois servie. « On était tous content quand la loi a été votée. Selon cette loi, il y avait un délai de trois à six mois pour que les sachets disparaissent totalement du commerce. On constate qu'après sept ans, les sachets sont toujours présents et leur utilisation est restée la même selon nos habitudes», se désole Sandra Idossou, activiste écologique. Et pourtant, l'article 2 de la loi n°2017-39 du 26 décembre 2017 interdit la présence des sachets plastiques au Bénin. Cet article « a pour objet, d'interdire la production, l'importation, l'exploitation, la commercialisation, la détention, la distribution et l'utilisation des sachets non biodégradables en République du Bénin ».

Pour Mohamed Issarou, distributeur en gros des sachets plastiques non biodégradables au marché d'Akassato, les dirigeants « ont secoué pendant un moment le secteur pour le supprimer en travaillant au vote de la loi ». « J'ai renoué avec mon commerce », ajoute-t-il en



Photo / La Croix/ Benoît-Mariano AYENA

Après sept ans, les sachets sont toujours présents et leur utilisation est restée la même selon les habitudes

souriant. Bien que certains de l'impact négatif des sachets plastiques non

biodégradables sur la santé, faute d'alternatives concrètes, ils continuent de les utiliser

P. 7

Dispositions pénales

Article 12 : Toute personne physique ou morale qui produit, importe ou exporte les sachets en plastique en contravention aux dispositions de l'article 4 (Sont interdites en République du Bénin, les opérations de toute production, d'importation, d'exportation, de commercialisation, de distribution, de détention et d'utilisation des sachets non biodégradables) est punie d'une amende de cinq millions (5.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice des peines complémentaires de retrait d'agrément ou d'autorisation, du gel et de la confiscation des avoirs, de fermeture provisoire ou définitive qui peuvent être prononcées.

Les représentants de cette personne morale sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à six (06) mois. En cas de récidive, ces peines sont portées au double.

Article 13 : Quiconque commercialise, distribue ou détient les sachets en plastiques en contravention aux dispositions de l'article 4 de la présente loi, est puni d'une amende de cent mille (100.000) à cinq millions (5.000.000) de francs et d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à (06) mois.

Article 14 : Quiconque déverse ou jette les sachets en plastique dans les infrastructures des réseaux d'assainissement, dans la mer, les cours et plans d'eau et leurs abords, est puni d'une amende de vingt cinq mille (25.000) francs CFA à un million (1.000.000) de francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à six (06) mois

En cas de récidive l'amende est portée au double

Article 15 : Toute personne physique ou morale qui vend ou cède à titre gratuit, ses sachets non autorisés est punie d'une amende allant de dix mille (10.000) à cinq cent mille (500.000) francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à six (06) mois.

Article 16 : Toute personne physique ou morale non autorisée qui utilise un sachet non biodégradable, est punie d'une amende allant de cinq mille (5.000) à cinq cent mille (500.000) francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à six (06) mois.

Article 17 : Toute personne qui jette un sachet en plastique par-dessus bord des véhicules et dans la rue est punie d'une amende allant de cinq mille (5.000) à cent mille (100.000) francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à six (06) mois.

Le conducteur du véhicule par-dessus bord duquel les sachets en plastique sont jetés est également puni d'une amende de vingt mille (20.000) francs CFA.

(Extraits de la loi N°2017-39 du 27 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin)

INTERDICTION DE L'UTILISATION ET DE LA COMMERCIALISATION DES SACHETS PLASTIQUES AU BÉNIN

Suite de la page 6

Mais Ursula, vendeuse de repas dans un mini-restaurant à la Place des Martyrs à Cotonou, fait exception à la règle. Elle déclare n'avoir jamais utilisé des sachets plastiques non biodégradables depuis qu'elle travaille dans la restauration, et qu'elle sert les clients dans un emballage fait en papier roulé ou sous forme de papier triangle. Cette prise de conscience n'a pas pignon sur rue à Cotonou et ses environs. Véronique, vendeuse de repas au quartier Saint Michel de la même ville, continue de servir ses plats dans des sachets. « Ce sont des sachets biodégradables. Je les ai achetés auprès d'un grossiste nigérian », précise-t-elle. Mais les sachets qu'elle utilise ont le même aspect que les sachets non biodégradables interdits au Bénin.



De l'alcool conditionné en sachet arraisonné par les agents de la Police républicaine

► « Je peux vous rassurer que beaucoup d'opérations sont menées »

(Interview de **Dr Rosaire Attolou**, Directeur du Cadre de vie et des Transports, chargé du Développement durable dans le Département du Littoral)

Dans cette interview, **Dr Rosaire Attolou** parle des actions menées par le ministère du Cadre de vie et des Transports dans la lutte contre l'utilisation des sachets plastiques. Il évoque aussi la répression entamée et en appelle au changement social de comportement des citoyens.

(Propos recueillis par **Benoît-Mariano AYENA**)

La Croix du Bénin : Les Béninois continuent d'utiliser les sachets plastiques malgré la promulgation du décret interdisant l'utilisation et la commercialisation des sachets plastiques au Bénin. Comment peut-on expliquer cette situation ?

Dr Rosaire Attolou : Vous constatez aujourd'hui la présence dans nos rues des sachets plastiques non biodégradables. Est-ce à dire que le Gouvernement ne fait rien ? Non, le Gouvernement à travers le ministère du Cadre de vie et des Transports fait beaucoup d'efforts pour sensibiliser la population. De grands moyens ont été mis à contribution par l'État, le ministère de tutelle, les collectivités locales et les Organisations non gouvernementales. Le ministère du Cadre de vie et des Transports a beaucoup communiqué pour un changement social de

comportement. La Société civile nous a aussi accompagné dans ce travail. Je remercie également les journalistes qui ont collaboré pour une prise de conscience citoyenne effective. Mais nous avons continué avec la sensibilisation tout en entamant la phase répressive.

Que doit-on faire, selon vous, pour une prise de conscience effective des populations ?

La première action que le ministère a menée après les communications, les sensibilisations, c'est d'abord de travailler à la reconversion des grossistes, parce que ce sont des opérateurs économiques qui déversent ces sachets plastiques sur notre marché. Les douaniers ont été instruits et formés pour un contrôle renforcé des produits aux frontières maritimes, terrestres et aériennes. Après les grossistes, ce fut le tour des détaillants : la petite vendeuse de pain et la vendeuse de



Dr Rosaire Attolou

beignets. Je peux vous rassurer que beaucoup d'opérations sont menées. Des gens ont été arrêtés et présentés au Procureur de la République. Par la suite, nous avons été confrontés aux problèmes de distinction entre les sachets biodégradables et les sachets non biodégradables. Puisque la contrefaçon a pris de l'ampleur dans la production

des sachets biodégradables. Il fallait alors acquérir des équipements de pointe qui puissent aider les structures de contrôle, notamment la Police environnementale, la Douane, les cadres du ministère du Commerce dans le travail de l'identification des sachets biodégradables. L'acquisition de ces équipements est chose

faite aujourd'hui grâce au soutien du Gouvernement et des différents partenaires. Au niveau de la Direction départementale du Cadre de vie du Littoral, nous avons un équipement que les inspecteurs utilisent pour vérifier si le plastique est bio ou non. Avec ces équipements, les choses iront plus facilement. Il y a longtemps que nous avons amorcé la phase de la répression sans la médiatiser.

Quel message avez-vous à l'endroit des commerçants et des acheteurs de nos villes et campagnes ?

Il est vrai que c'est difficile de se débarrasser de certaines habitudes, mais il faut que les populations reviennent aux anciennes pratiques. C'est surprenant de voir les bonnes dames bien habillées acheter de l'huile en sachet, de la bouillie chaude en sachet. Il faut que les gens comprennent que les sachets plastiques non biodégradables tuent.

Parole de Dieu

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DU PROPHÈTE ISAÏE 50, 5-9a

Le Seigneur mon Dieu m'a ouvert l'oreille, et moi, je ne me suis pas révolté, je ne me suis pas dérobé. J'ai présenté mon dos à ceux qui me frappaient, et mes joues à ceux qui m'arrachaient la barbe. Je n'ai pas caché ma face devant les outrages et les crachats. Le Seigneur mon Dieu vient à mon secours ; c'est pourquoi je ne suis pas atteint par les outrages, c'est pourquoi j'ai rendu ma face dure comme pierre : je sais que je ne serai pas confondu. Il est proche, Celui qui me justifie. Quelqu'un veut-il plaider contre moi ? Comparaissons ensemble ! Quelqu'un veut-il m'attaquer en justice ? Qu'il s'avance vers moi ! Voilà le Seigneur mon Dieu, il prend ma défense ; qui donc me condamnera ?

PSAUME 114 (116 A)

J'aime le Seigneur :
il entend le cri de ma prière ;
il incline vers moi son oreille :
toute ma vie, je l'invoquerai.

J'étais pris dans les filets de la mort,
retenu dans les liens de l'abîme,
j'éprouvais la tristesse et l'angoisse ;
j'ai invoqué le nom du Seigneur :
« Seigneur, je t'en prie, délivre-moi ! »

Le Seigneur est justice et pitié,
notre Dieu est tendresse.
Le Seigneur défend les petits :
j'étais faible, il m'a sauvé.

Il a sauvé mon âme de la mort,
gardé mes yeux des larmes
et mes pieds du faux pas.
Je marcherai en présence du Seigneur
sur la terre des vivants

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE DE SAINT JACQUES 2, 14-18

Mes frères, si quelqu'un prétend avoir la foi, sans la mettre en œuvre, à quoi cela sert-il ? Sa foi peut-elle le sauver ? Supposons qu'un frère ou une sœur n'ait pas de quoi s'habiller, ni de quoi manger tous les jours ; si l'un de vous leur dit : « Allez en paix ! Mettez-vous au chaud, et mangez à votre faim ! » sans leur donner le nécessaire pour vivre, à quoi cela sert-il ? Ainsi donc, la foi, si elle n'est pas mise en œuvre, est bel et bien morte. En revanche, on va dire : « Toi, tu as la foi ; moi, j'ai les œuvres. Montre-moi donc ta foi sans les œuvres ; moi, c'est par mes œuvres que je te montrerai la foi. »

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MARC 8, 27-35

En ce temps-là, Jésus s'en alla, ainsi que ses disciples, vers les villages situés aux environs de Césarée-de-Philippe. Chemin faisant, il interrogeait ses disciples : « Au dire des gens, qui suis-je ? » Ils lui répondirent : « Jean le Baptiste ; pour d'autres, Élie ; pour d'autres, un des prophètes. » Et lui les interrogeait : « Et vous, que dites-vous ? Pour vous, qui suis-je ? » Pierre, prenant la parole, lui dit : « Tu es le Christ. » Alors, il leur défendit vivement de parler de lui à personne. Il commença à leur enseigner qu'il fallait que le Fils de l'homme souffre beaucoup, qu'il soit rejeté par les anciens, les grands prêtres et les scribes, qu'il soit tué, et que, trois jours après, il ressuscite. Jésus disait cette parole ouvertement. Pierre, le prenant à part, se mit à lui faire de vifs reproches. Mais Jésus se retourna et, voyant ses disciples, il interpella vivement Pierre : « Passe derrière moi, Satan ! Tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes. » Appelant la foule avec ses disciples, il leur dit : « Si quelqu'un veut

marcher à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. Car celui qui veut sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile la sauvera. »

Étude biblique

PREMIÈRE LECTURE - LECTURE DU LIVRE DU PROPHÈTE ISAÏE 50, 5-9a

Isaïe nous décrit ici la relation extraordinaire qui unit le Serviteur à son Dieu. Sa principale caractéristique, c'est certainement la confiance ; "Écouter" la Parole, "se laisser instruire" par elle, cela veut dire vivre dans la confiance. "Écoutez" veut toujours dire "faites confiance à Dieu quoi qu'il arrive" ; et Saint Paul dira pourquoi : parce que "Dieu fait tout concourir au bien de ceux qu'il aime". Et celui qui vit dans ce don permanent de la force de Dieu peut tout affronter : "Je ne me suis pas révolté, je ne me suis pas dérobé..." La fidélité à la mission confiée implique inévitablement la persécution. Et donc, chaque jour, le Serviteur doit se ressourcer auprès de Celui qui lui permet de tout affronter.

Ps 114 (116 A)

Il y a certainement cette expérience historique derrière la phrase du psaume : "J'étais pris dans les filets de la mort (...) la tristesse et l'angoisse." (Ps 114, 1-3) Les filets de la mort dont il parle, c'est l'esclavage en Égypte : dix fois Pharaon a promis la liberté, mais toujours en définitive, il s'est comporté en ennemi ; seul Dieu a soutenu l'effort de libération de son peuple, et a couvert sa fuite. Et chaque fois que le peuple a traversé des périodes sombres, car il y en a eu d'autres, Dieu est intervenu. En écho, notre psaume d'aujourd'hui reprend la même résolution : "Je marcherai en présence du Seigneur sur la terre des vivants." La "terre des vivants", c'est la terre promise ; et le mot "repos" a le même sens ; le psaume évoque donc toute l'histoire du salut d'Israël.

DEUXIÈME LECTURE - LECTURE DE LA LETTRE DE SAINT JACQUES 2, 14-18

À partir de ce texte, nous pouvons retenir qu'il y a pratique et pratique, justement... et les auteurs du Nouveau Testament emploient ce mot dans des sens différents. Il y a la pratique du culte et la pratique du précepte de la charité ; et tous sont d'accord pour dire que l'un ne remplace pas l'autre. Quand Jésus cite la fameuse phrase du prophète Osée : "C'est la miséricorde que je veux et non les sacrifices" (Os 6, 6) ; il veut justement rappeler que toutes les belles pratiques du culte ne dispensent pas des gestes de charité.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MARC 8, 27-35

Que nos vues soient spontanément "humaines", quoi de plus naturel ! Mais il nous faut laisser l'Esprit les transformer, parfois les bouleverser complètement, si nous voulons rester fidèles au plan de Dieu. Car le plan de salut de Dieu ne s'accommode pas d'un Messie triomphant : pour que les hommes "parviennent à la connaissance de la vérité" (1Tm 2, 4), il faut qu'ils découvrent le Dieu de tendresse et de pardon, de miséricorde et de pitié ; cela ne se pourra pas dans des actes de puissance mais dans le don suprême de la vie du Fils : "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis." (Jn 15, 13). Et il invite à sa suite tous ses disciples de tous les temps ; Marc note que Jésus, alors, a appelé la foule et poursuivi son enseignement sur les exigences de l'évangélisation : "Appelant la foule (...) la sauvera." (Mc 8, 34-35)

Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 95 68 39 07 / 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

23^e dimanche du temps ordinaire-B

La restauration de l'homme dans son image première



L'idée maîtresse des textes de ce jour est la délivrance que Dieu apporte aux aveugles, aux sourds et aux opprimés. Le prophète Isaïe annonce dans ces signes concrets les indices des temps messianiques. L'arrivée du Messie sonnera le glas de l'oppression que Satan inflige aux hommes en les rendant aveugles sur ce qui est leur vrai bien, et qui consiste à obéir simplement à Dieu. Le drame du péché originel réside pratiquement dans l'ouverture des yeux d'Adam et d'Ève par Satan sur des biens trompeurs qui promettent l'élévation au rang des dieux connaissant le bien et le mal (Gn 3, 5). Ainsi aveuglé par le désir de sa propre grandeur à mettre à parité avec celle de Dieu, l'homme trompé par Satan se découvre dans sa propre nudité (Gn 3, 7) et s'éloigne de la face de Dieu. La véritable cécité, c'est la perte de la vision de Dieu résultant d'un enfermement sur soi-même et sur sa propre capacité à déployer sans Dieu et comme Dieu. Ainsi séduit par Satan, l'homme n'écoute que son propre *ego*, se rendant sourd aux appels et à la Parole de Dieu, devenant de ce fait muet, désormais incapable de communiquer avec Dieu et les hommes. Le psaume 146 invite à louer le Seigneur qui libère l'homme de la cécité et de l'oppression, rassasie les affamés, protège la veuve et l'orphelin. Saint Jacques quant à lui, pointe le doigt sur les lieux de la cécité de l'homme qui en général, ne voit son semblable que par son apparence et son profil externe de grande prestance, ignorant qu'en toute pauvre personne, se cache l'image de Dieu qui demeure bien vive en elle malgré son apparence défaite par la misère.

Jésus recrée le sourd-muet en le guérissant

Jésus, en allant sur le territoire de la Décapole, est en plein territoire païen. Le sourd-muet qu'on lui présente a des traits des idoles païennes telles que le psaume 135 les décrit : « Elles ont des oreilles et n'entendent point, elles n'ont pas de souffle dans leur bouche. Ils leur ressemblent ceux qui les fabriquent, tous ceux qui se confient en elles » (Ps 135, 17-18). En l'emmenant à l'écart, Jésus pose un acte de guérison qui sort de toute recherche du sensationnel propre aux magiciens. Mais aussi par ce geste, Jésus entreprend avec le sourd-muet une démarche pour le faire sortir du cercle païen où il est enfermé jusque-là, pour lui redonner la vision de Dieu à travers le face-à-face, faire de lui son disciple, un homme qui ne ressemblera plus aux idoles païennes mais qui sera recréé vraiment à l'image de Dieu. Tous les gestes qui vont suivre après sont vraiment manuels et artisanaux, comme ceux d'un potier qui colmate les brèches de son œuvre abîmée : il mit les mains dans ses oreilles. Prenant la salive, il toucha sa langue. Il leva les yeux au ciel et soupira. Il lui dit : « *Effata* » « ouvre-toi ». Gestes de re-création qui redonnent à la créature abîmée son image première, celle modelée sur la ressemblance de Dieu. Aussitôt, sa langue se délia et il parlait correctement. Émerveillés, tous disaient : « Tout ce qu'il fait est admirable : il fait entendre les sourds et parler les muets ». L'admiration de la foule qui s'éclate devant l'œuvre opérée par Jésus rappelle l'admiration de Dieu à la création devant le chef-d'œuvre qu'est l'homme : « Dieu vit tout ce qu'il avait fait : c'était très bon » (Gn 1, 31).

Dans ma vie

Ma langue réussit-elle à admirer l'homme, ou prend-elle le parti de Satan en l'abîmant par des calomnies ou propos destructeurs ?

À méditer

« Dieu vit tout ce qu'il avait fait : c'était très bon » (Gn 1,31).

(Is 35, 4-7a, Jc 2, 1-5 ; Mc 7, 31-37)

Un cœur qui écoute

Gagner sa vie

Tout être vivant est habité par cet instinct de conservation de sa vie qui le pousse à la sauver à tout prix. Sauver sa vie est donc une nécessité pour laquelle toute notre société post moderne se mobilise avec acharnement en promouvant la réalisation, la réussite de sa vie, par des formations de développement personnel. Tout cela pour répondre à cette aspiration de vivre et de vivre heureux. Mais au fond, cette façon de gagner sa vie rend-elle l'homme vraiment épanoui ?

À 90%, la recherche de l'homme à sauver sa vie couve une recherche égoïste de soi, un repliement sur soi. Et la plupart ont cette conception erronée de ce qu'est une vie gagnée, accomplie. Si nous considérons cette course effrénée à la richesse, à la puissance, à un travail bien rémunérateur, cette lutte pour dilater les potentialités positives de notre personnalité, et pour capter « les bonnes ondes », bref une lutte pour se faire une vie exempte de difficultés, d'échecs, de limites on peut en déduire un repli sur soi qui fait dépendre le bonheur de nos efforts propres. Une vie superficielle qui parfois même, écrase le faible pour chercher l'efficacité, la quantité et l'épanouissement personnel. L'homme n'est pas seulement matière, il est aussi un être spirituel, doté d'une âme. Cela va sans dire que la quête d'une vie réussie doit tenir compte de ces deux aspects.

Nous sommes en quête de bonheur en voulant gagner notre vie, mais la société nous offre des solutions superficielles qui ne remplissent pas les besoins au fond de l'âme. Comment l'homme peut-il gagner sa vie au vrai sens du terme ?

La nature elle-même nous révèle la logique d'une vie réalisée. Prenons par exemple la chenille qui s'enferme dans son cocon et devient chrysalide. Elle meurt à sa vie de chenille pour pouvoir renaître en papillon. Il lui a fallu donc mourir à un aspect d'elle-même pour être un papillon accompli. C'est un paradoxe qui existe aussi dans la vie spirituelle. Ainsi pour sauver notre vie, il nous faut nécessairement une mort, un détachement. « Dans la philosophie antique comme dans l'Hindouisme, le Bouddhisme, le détachement est la condition première d'une vie réussie. » Le Dieu Créateur a une notion de l'efficacité différente de celle des leaders de notre monde. Jésus-Christ a été sur cette terre le modèle d'une vie qui se réalise en se décentrant de soi et en se donnant. Le théologien Jean-Michel Gastaing affirme : « S'il y a bien un personnage qui a réussi dans l'histoire de l'humanité, c'est bien Jésus le Fils de Marie. » Mais cette victoire du Christ sur cette terre s'est opérée à travers l'échec le plus total ; et lorsqu'il a voulu choisir ses compagnons, il n'a pas choisi les plus doués. Pour Jésus, la quantité n'importe pas, ni la culture de ses potentialités relationnelles. C'est pour cela que selon la foi chrétienne, une vie réussie ne se mesure pas seulement à l'épanouissement de l'être mais sur le critère de la charité, à une existence nous permettant d'aimer Dieu et le prochain.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Car celui qui veut sauver sa vie la perdra ; mais celui qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile la sauvera ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Marc

Le grave malentendu de la politique aujourd'hui

(Plaidoyer pour la conversion de l'élite politique)

À partir de cette réflexion, l'Ambassadeur Théodore Loko pose le problème de la politique au regard des pratiques observées dans le monde. Il en appelle à une conversion évangélique.

Ambassadeur Théodore C. LOKO (à la retraite)
DOCTEUR EN DROIT
ENSEIGNANT-CHERCHEUR

En son sens plus large, celui de civilité ou *Politikos*, le terme "Politique" désigne ce qui est relatif à l'organisation d'un État (en Grec : *polis*, en Latin : *civitas*) et à l'exercice du pouvoir dans une société organisée. En général, la politique d'une communauté, d'une société, d'un groupe social, au sens de *Politeia*, se conforme à une Constitution rédigée par ses fondateurs, qui définit sa structure et son fonctionnement (méthodique, théorique et pratique). La politique porte sur les actions, l'équilibre, le développement interne ou externe de cette société, ses rapports internes et ses rapports à d'autres ensembles. La politique est donc principalement ce qui a trait au collectif, à une somme d'individualités ou de multiplicités. C'est dans cette optique que les études politiques ou la science politique s'élargissent à tous les domaines d'une société (économie, droit, sociologie...).

Dans une acception plus

restrictive, la politique au sens de *Politikè* ou d'art politique, se réfère à la pratique du pouvoir, soit donc aux luttes de pouvoir et de représentativité entre des hommes et femmes de pouvoir, et aux différents partis politiques auxquels ils peuvent appartenir, tout comme à la gestion de ce même pouvoir.

Le règne du "Politikè"

À voir de près, il semble qu'il y ait un grave malentendu, au point que le *Politikè* s'installe partout, créant ainsi une ambiance favorable à la loi de la jungle, ce qui risque, à terme, de donner une mauvaise culture à la jeunesse.

La loi de la jungle est une expression ayant pris le sens de « chacun pour soi », « tout est permis », « survie du plus apte », « loi du plus fort ». Elle peut être illustrée par beaucoup de situations concrètes :

- La seule faute impardonnable, et qui mérite, selon la loi de la jungle, le coup de surin ou de « rigolo » mortel, c'est de « donner » le copain aux bourriques ou aux « bourres ».

La Santé est, à ce point de vue, un centre redoutable de vendettas.

(Léon Daudet, *Souvenirs*)



Ambassadeur Théodore Loko

des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux/Vingt-neuf mois d'exil, Grasset, réédition Le Livre de Poche, page 566)

[...] on retient que la moitié des Américains bénéficie directement ou indirectement des aides de ce Gouvernement si diabolisé, que c'est à se demander si les Républicains ainsi que leurs alliés libertariens et néolibéraux n'ambitionnent pas le retour à la loi de la jungle.

(<http://www.ledevoir.com/international/etats-unis/285503/la-reforme-obama-folie-republicaine>)

Le règne absolu de la loi du marché sur le secteur agricole équivaut au règne de la « loi de la jungle » : le gros mange le petit- (*Rapport de la*

troisième réunion extraordinaire du Conseil Interaméricain de l'Agriculture, México, 27-29 octobre 1986)

- Au contraire, ils militent pour un renforcement des mesures fondées sur la loi de la jungle, du port d'arme sans restriction à l'abolition de toutes mesures d'assurance maladie. - (Loïc Tassé, *Le testament de M. Trump*, Le Journal de Québec, 18 janvier 2021).

La nécessité de la "métanoïa"

La situation nécessite une véritable *métanoïa*. Dans la Grèce antique, *métanoïa* signifiait le fait de « se donner une norme de conduite différente, supposée meilleure ». En philosophie, il signifie « changement de vue » ou « changement de regard » qui voit la pensée et l'action se transformer de façon importante, voire décisive.

Dans le Nouveau Testament, il signifie « conversion à Dieu ». « *Métanoïa* signifie au-delà de nous, au-delà de l'intellect, de notre raison rationnelle, et se rapporte à un mouvement de conversion ou de retournement par lequel l'homme s'ouvre à plus grand que lui-même en lui-

même » (*La Métanoïa* : Premier pas sur le chemin du repentir, Père Philippe Dautais, revue *Le Chemin*, n° 20, 1993).

C'est justement dans ce sens qu'il a été employé dans l'homélie du patriarche œcuménique Bartholomée, lue à la Cathédrale Notre-Dame de Paris en 2015 au moment de la Cop21, au sujet de la sauvegarde de la Création, dans le sens d'un « retournement tout entier de l'être » (Prière œcuménique pour la sauvegarde de la Création : l'homélie de Sa Sainteté le patriarche œcuménique Bartholomée, lue à Notre-Dame de Paris).

Pierre Rosanvallon, quant à lui, parle de régulation de l'illibéralisme en proposant trois directions :

- Le bon encadrement de l'élection
- la reparlementarisation des démocraties, et
- le retour à des pouvoirs impersonnels. (Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Seuil, Paris, 2015).

« Nous sommes (et devenons) ce que nous faisons par habitude; en conséquence, l'excellence n'est jamais un acte isolé mais une habitude » (Aristote).

MPOX OU VARIOLE DU SINGE

Les premières doses de vaccin arrivent en Afrique

Sources : OMS

Les premières doses de vaccin contre le Mpx ont été livrées à partir d'hier jeudi 5 septembre 2024, en République démocratique du Congo. C'est le directeur général de l'Africa Cdc, le Centre de contrôle et de prévention des maladies de l'Union africaine, qui l'annonce sur Radio France Internationale.

La première livraison est effective en Rdc : 200.000 doses, en deux lots, seront transportées par avion à Kinshasa entre jeudi 5 et vendredi 6 septembre. Les vaccins seront ensuite répartis entre Goma, Lubumbashi et la capitale congolaise. Trois millions six cent mille doses sécurisées par l'Africa Cdc seront ensuite transférées, dans les quinze jours suivants, dans d'autres pays africains (Gabon, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire) frappés par la variole du singe, affirme le directeur



Photo / ABC News

Selon l'Organisation mondiale de la santé (Oms), plusieurs millions de doses de vaccin sont attendues en Afrique les prochains. L'arrivée des toutes premières doses a commencé le jeudi dernier

général de l'Africa Cdc, Jean Kaseya.

« Nous sommes très heureux de l'arrivée de ce premier lot de vaccins en Rdc. Il s'agit de

99.100 doses qui arriveront demain, jeudi 5 septembre à 12h10, à l'aéroport de Kinshasa », a déclaré Jean Kaseya à l'Agence France

Presse. « Nous remercions l'Union européenne, à travers l'Autorité européenne de réponse aux urgences sanitaires, d'avoir immédiatement répondu

à notre appel à la solidarité visant à assurer l'accès au vaccin Mpx dans les pays affectés de l'Union africaine », a-t-il ajouté.

PARLONS LITURGIE¹

L'Oraison

Savez-vous ce qu'on appelle une Oraison ? L'expression vient du Latin « orare » (prier) et se rapporte principalement aux quatre prières qui clôturent les parties principales de la messe : Oraisons à la fin de l'accueil (dite prière d'ouverture), à la fin de la prière universelle, à la fin de l'offertoire, et juste avant le renvoi des fidèles. Elles commencent par une invocation à Dieu ; elles se poursuivent par une phrase exposant le motif ou l'occasion sur quoi se fonde la demande ; puis vient la demande, parfois complétée par une proposition subordonnée indiquant le but final de la prière. Elles s'achèvent par la doxologie (c'est l'invocation à la Trinité, Père, Fils et Esprit Saint). Les Oraisons de la liturgie sont souvent courtes et sobres.

Retenons pour finir qu'il existe une autre activité spirituelle appelée aussi Oraison : c'est une méditation plus ou moins longue (jusqu'à une heure parfois), souvent silencieuse ou au moyen de la Bible, à laquelle s'adonnent de nombreux chrétiens, surtout les moines et autres personnes consacrées.

Père Charles ALLABI

1. « Parlons liturgie » est un billet dont la mission rentre dans la continuité d'une catéchèse à l'endroit des fidèles pour leur donner les clés de lecture des notions essentielles relatives à la liturgie et à la hiérarchie ecclésiale.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 06 au 12 septembre 2024

6 septembre : Bienheureux Bertrand de Garrigues, (†1230) ;
7 septembre : Ste Reine, martyre ; **8 septembre** : la Nativité de la Vierge Marie ; **9 septembre** : St Pierre Claver, prêtre jésuite, apôtre des esclaves noirs, (†1654) à Carthagène ;
10 septembre : St Némésianus et ses compagnons, martyr, (†v.255) ; **11 septembre** : St Adelphe ; **12 septembre** : St Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, docteur de l'église (†407).

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin);
Tél : (+229) 21 32 12 07 / 47 20 20 00 / Momo Pay : 66 52 22 22 / 99 97 91 91
Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : www.croixdubenin.com

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;
Tirage : 2.500 exemplaires.

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, Tél : 66 64 14 95 ; **Directeur adjoint** : Abbé Jean Baptiste Toupé, jbac1806@gmail.com Tél : 97 33 53 03 ;
Rédacteur en chef : Alain Sessou ; **Secrétaire de rédaction** : Florent Houessinon ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk Religion** : Abbé Jean Baptiste Toupé ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

Publicité : Mme Ariane Kingnandodé

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yèlouassi ; **Dassa** : Abbé Ludovic Gnansounou ; **Djougou** : Abbé Brice Tchahoun ; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Marie-Salomon Degbègni ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Frumence Vodounou ; **N'Dali** : Abbé Edgard Toungou.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 40.000 F CFA, soit 61 euros.

Communiqué



LUMEN CHRISTI TELEVISION CATHOLIQUE DU BENIN

Centre Paul VI derrière l'Eglise St Michel Cotonou Tél:(229) 55 15 20 20
e-mail : lumenchristiv.benin@gmail.com

Cotonou, le 02 septembre 2024

Aux

Fidèles Chrétiens Catholiques

des Diocèses du Bénin.

Objet : Remerciements

Chers Frères et Sœurs,

Je m'empresse la joie au cœur de vous exprimer toute notre gratitude.

Ce que désirait tant votre cœur et pour lequel vous avez fait monter ensemble vos prières vers Dieu, voit aujourd'hui le jour ; il s'agit de la Télévision Catholique au Bénin. Merci à tous et à chacun.

Grâce à vos dons, vos mobilisations de fonds, votre générosité sans mesure, la Télévision Catholique est désormais au Bénin et vous pouvez suivre à partir du 14 SEPTEMBRE nos émissions de famille, d'approfondissement de la foi, des prières, de santé et de jeux bibliques pour redonner sens à votre vie et faire de Jésus-Christ, Véritable Lumière du monde.

Soyez éternellement bénis vous, fils et filles de cette Paroisse. À celui qui donne, Dieu donne en abondance. Que la Lumière du Christ rayonne dans vos vies et que le Seigneur exauce les desirs de vos cœurs !

Le Directeur de la Télévision Catholique du Bénin



Père Alain Sourou FABI

Tel : 96 56 65 00

Communiqué



LUMEN CHRISTI TELEVISION CATHOLIQUE DU BENIN

Centre Paul VI derrière l'Eglise St Michel Cotonou Tél:(229) 55 15 20 20
e-mail : lumenchristiv.benin@gmail.com

Cotonou, le 02 septembre 2024

Aux

Prêtres diocésains de tous les Diocèses du Bénin

Objet : Remerciements

Chers Pères,

C'est avec le cœur plein de joie et de reconnaissance que je vous adresse ce message. Je voudrais tout d'abord vous dire un sincère et profond Merci pour votre collaboration, vos efforts spirituels et financiers.

Déployés du Nord au Sud qui ont donné ce que nos yeux contemplent, et que nos oreilles entendent aujourd'hui : La Télévision Catholique au Bénin.

Le Pape Paul VI affirmait dans *Evangelii Nuntiandi* que « les médias mis au service de l'Évangile, sont capables d'étendre presque à l'infini le champ d'écoute de la Parole de Dieu, et ils font arriver la Bonne Nouvelle à des millions de personnes » (EN 45). Paul VI disait également : qu'il nous « incombe de recréer avec audace et sagesse en toute fidélité à son contenu, les modes les plus adaptés et les plus efficaces pour communiquer le message évangélique aux hommes de notre temps. » (EN 40). « L'Église se sentirait coupable devant son Seigneur si elle ne mettait pas en œuvre ces puissants moyens que l'intelligence humaine rend chaque jour plus perfectionnés.

Chers Pères ! Avec vous et par vous à partir de nos expériences pastorales, missionnaires, et nos formations multidimensionnelles acquises dans les universités profanes et pontificales, nous communiquerons au peuple béninois et ailleurs la Lumière du Christ qui doit éclairer toutes les consciences.

La date retenue pour le lancement de cette chaîne de télévision dont le siège est au Centre Paul VI à Cotonou, est le 14 septembre.

Soyez tous éternellement bénis. À celui qui donne, Dieu donne en abondance. Que la Lumière du Christ rayonne dans vos vies, et que ce média rehausse l'espérance de tous les chrétiens en Jésus Christ !

Le Directeur de la Télévision Catholique du Bénin



Père Alain Sourou FABI

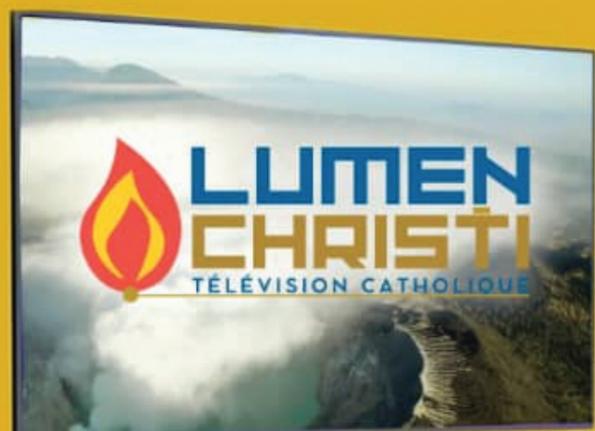
Tel : 96 56 65 00



LA TELEVISION CATHOLIQUE PARTOUT AU BENIN !!!

A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE 2024
GRÂCE A VOUS

A Dieu la Gloire !



LA TELEVISION CATHOLIQUE

VEUT DIFFUSER
PARTOUT AU BENIN
LA LUMIERE DE L'EVANGILE